

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1342 29 décembre 1949

n° 1342 29

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 décembre 1949

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1949

Date du numéro

31 décembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Le contrat d'engagement de M. Geutilini Suigi est résilié pour raison de santé et pour compter du 27 décembre 1949. Une réquisition de passage pour Aimemasse (Hante-Savoie) est accordée à M. Geutilini, qui rejoindra ce lieu par prochaine occasion maritime, et voyagera en 2° classe (assimilation : 3e catégorie). Avant son départ, conformément à l'article 7 du contrat susvisé, M. Gentilini percevra une indemnité égale à un mois de solde.